

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2008

Membres présents : Mrs SAVOYE – DAUTUN – LAMURE – Mme BOULAND – M. BULLIAT – Mme LORON – - Mrs CHATELET – COHEN – DUGELET – DUMONT – GRILLET -MONNET – PEREK - RINGUET – SORNAY – Mmes CHAVY – DEPARDON - PRALUS Mr TOURNISSOUX

Membres excusés :

Membres absents :

Secrétaire de séance : M. PEREK

Après lecture, le compte rendu de la séance du 3 septembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) Dissolution du SIVOS (syndicat intercommunal à vocation scolaire)
- 2) Convention et tarif de location des locaux communaux
- 3) Subvention du sou des écoles pour la gestion du périscolaire
- 4) Travaux du SYDER sur corcelette
- 5) Nettoyage des tags de la salle des séminaires
- 6) Subvention école saint martin des chaffangeons
- 7) Emprunts pour la station d'épuration
- 8) Appartement chauville
- 9) Devis desrayaud pour la chaufferie de la mairie
- 10) Devis SICLI
- 11) Subvention chemins et racines
- 12) Ecole maternelle (déplacement).
- 13) PVR : Participation voies et réseaux
- 14) Heures d'études surveillées
- 15) Recensement de la population
- 16) Renouvellement du contrat de travail de Mr BRANCHE
- 17) Questions diverses



1) Dissolution du SIVOS

Monsieur COHEN explique au conseil municipal que le SIVOS va être dissout en fin d'année et qu'un autre syndicat va se créer afin de créer des équipements sportifs pour le collège et mis à disposition des associations.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur COHEN qui explique que pour pouvoir le syndicat, il convient de faire un transfert en pleine propriété du collège à la commune de Villié-Morgon et de transférer tous les soldes comptables dans les comptes de la commune de Villié-Morgon.

Après délibération, le conseil municipal unanime,

DECIDE de dissoudre le SIVOS (Syndicat à vocation scolaire) au 31 décembre 2008.

ACCEPTE le transfert du collège à la commune de Villié-Morgon en pleine propriété.

ACCEPTE le transfert de tous soldes comptables dans les comptes de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires.

DEMANDE à Monsieur le Sous-Préfet la prise en compte de la demande de dissolution du SIVOS.

2) Convention et tarif de location des locaux communaux

Monsieur DAUTUN présente au conseil municipal un dossier concernant l'utilisation de la salle des fêtes et du local des boules. Ce dossier comporte une fiche informative sur les modalités de location, un modèle de convention qui servira d'état des lieux de la salle ainsi que les tarifs de location. La commune se réserve le droit de refuser une location suivant l'objet.

Après délibération, le conseil municipal unanime
APPROUVE le dossier concernant la location des salles communales

3) Subvention du sou des écoles pour la gestion du périscolaire

Monsieur DAUTUN présente au conseil municipal le bilan financier présenté par le sou des écoles concernant la garde périscolaire de l'année 2008 qui laisse apparaître un déficit de 3 398.70€.

Après délibération, le conseil municipal unanime,
DECIDE l'attribution d'une subvention de 3 398.70€ au sou des écoles
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2008

4) Travaux du SYDER sur corcelette

Monsieur DUGELET informe le conseil municipal que le devis concernant l'extension du réseau basse tension au lieu dit Corcelette s'élève à la somme de 192 € annuelle pendant quinze ans. Le conseil municipal donne son accord.

5) Nettoyage des tags de la salle des séminaires

Monsieur DAUTUN donne lecture du devis de la société Chimie Centre France pour procéder au nettoyage des tags de la salle des séminaires. Le devis s'élève à la somme de 809.28€ TTC pour la location du matériel et la fourniture de la gomme spécifique. Le travail sera effectué par un employé communal.

Après délibération, le conseil municipal unanime
ACCEPTE le devis pour un montant TTC de 809.28€.
PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2008.

6) Subvention école saint martin de chaffangeons

Monsieur DAUTUN donne lecture de la demande de subvention formulée par l'école privée saint martin de chaffangeons. Mr DAUTUN explique au conseil municipal que la commune n'est pas tenue de subvention cette école extérieure à la commune, puisque la commune possède une école privée et une école publique.

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande de subvention.

7) Emprunts pour la station d'épuration

Monsieur DAUTUN expose qu'il est nécessaire de recourir à l'emprunt, pour assurer le financement de début des travaux de la station d'épuration. Les différentes offres de prêts proposées par les organismes bancaires sont examinées.

Après délibération, le conseil municipal unanime,
DECIDE de retenir l'offre de prêt du crédit agricole centre est dont les caractéristiques sont les suivantes :

- objet : station d'épuration
- Montant : 120 000.00 €
- Type de contrat : prêt à taux fixe
- Durée : 240 mois
- Périodicité de remboursement : mensuelle
- Taux fixe : 5.20%
- Montant de la 1^{ère} échéance : 805.26 €

8) Appartement chauville

Monsieur DAUTUN informe le conseil municipal qu'il a reçu la dédite de Monsieur CHAUVILLE pour l'appartement qu'il louait à la commune rue pasteur .

9) Devis desrayaud pour la chaufferie de la mairie

Monsieur DAUTUN donne lecture au conseil municipal d'un devis de la société DESRAYAUD concernant le remplacement de la vanne 4 voies de la chaudière de la mairie. Le devis s'élève à la somme de 916.49 € TTC. Le conseil municipal souhaite avoir un autre devis afin de pouvoir comparer.

10) Devis SICLI

Monsieur DAUTUN donne lecture au conseil municipal d'un devis de la société sicli concernant le remplacement d'extincteurs à la chaufferie des écoles. Le devis s'élève à la somme de 321.20 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal unanime,
ACCEPTE le devis pour la somme de 321.20 € TTC
DIT que les crédits sont inscrits au budget 2008.

11) Subvention chemins et racines

Monsieur DAUTUN donne lecture au conseil municipal de la demande de subvention formulée par l'association chemins et racines afin de leur constituer un fond de trésorerie.
Mr DAUTUN propose de leur accorder la somme de 300€.

Après délibération, le conseil municipal unanime,
DECIDE d'attribuer une subvention de 300 € à l'association chemins et racines au titre de l'année 2008.
DIT que les crédits sont inscrits au budget 2008.

12) Ecole maternelle (déplacement)

Monsieur BULLIAT informe le conseil municipal que la classe maternelle située au deuxième étage fait partie des établissements de 4^{ème} catégorie pour la commission sécurité et que cela justifie une visite tous les 5 ans de l'établissement. A l'heure actuelle cette classe n'est pas aux normes de sécurité et il convient soit de réaliser des travaux de mises aux normes de cette classe soit de créer une classe au même niveau que les autres dans le local du périscolaire.

Après délibération, le conseil municipal unanime,
DECIDE de lancer une étude afin de mettre cette classe au même niveau que les autres.

13) PVR : Participation voies et réseaux

Monsieur LAMURE expose que suite à l'extension du réseau Lotissement « Le Colombier » 17 parcelles sont desservies. Le coût de la participation pour les futurs projets de construction est de 0.89€ du mètre carré

Après délibération, le conseil municipal unanime,
DECIDE de répercuter 100% du coût au mètre carré.
FIXE le prix de la participation « au Colombier » à 0.89€ du m².

14) Heures d'études surveillées

Madame BOULAND informe le conseil municipal que dans le cadre des études surveillées à l'école primaire, des enseignants et personnel non enseignants interviennent le soir. Le personnel enseignants est rémunéré sur la base de 17,12 €/h et que le personnel non enseignant est rémunéré sur le tarif de base de rémunération du personnel.

15) Recensement de la population

Madame LORON informe le conseil municipal que le recensement de la population aura lieu du 15 janvier 2009 au 14 février 2009. La commune doit recruter 4 agents recenseurs. La fonction de coordinateur communal sera assurée par Melle COURTOIS.

16) Renouvellement du contrat de travail de Mr BRANCHE

Madame BOULAND informe le conseil municipal que le contrat de travail de Mr BRANCHE arrive à son terme le 31 octobre 2008 et qu'il convient de lui renouveler son contrat afin d'assurer le remplacement de Mr DUBUIS puis de Mr CHAVY qui part en retraite en septembre 2009.

Après délibération, le conseil municipal unanime,

AUTORISE Monsieur le Maire à renouveler le contrat de travail de Mr BRANCHE à compter du 1^{er} novembre 2008 jusqu'au 30 septembre 2009, entant qu'agent des services techniques à de 35 heures par semaine en contrat à durée déterminée.

Madame BOULAND informe le conseil municipal de la prolongation d'arrêt de travail de Mme PINESE et propose au conseil municipal de continuer son remplacement en signant un contrat à durée déterminée à Mme RICHARD et ce durant tout le congé maladie de Mme PINESE.

Après délibération, le conseil municipal unanime,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat à durée indéterminée à intervenir entre la commune et Mme RICHARD à raison de 8 heures par semaine.

17) Questions diverses

- Civisme de citoyen : il est proposé de réaliser un article dans la prochaine feuille villiatonne concernant les problèmes de voisinage.
- Le conseil municipal décide de faire parvenir un courrier à Mr LIGNOLET car son mur situé le long de la rue Jean Baptiste Sornay se détériore et menace la sécurité des lieux.
- Le choix pour le cabinet d'étude pour le tout à l'égout sera étudié lors de la prochaine séance du conseil municipal.
- Il est proposé de changer les systèmes de fermeture des cours de tennis.
- Monsieur le Maire propose à chaque responsable de commission de bien vouloir présenter un petit rapport pour chaque réunion du conseil municipal.
- Les vœux du maire auront lieu le 9 janvier 2009 en même temps que la remise des prix pour le fleurissement.
- Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de remerciement de Mme RICHARD.
- Monsieur le Maire donne lecture de la demande de Mme GUIGNIER qui souhaite que la commune mette à disposition de son association une salle communale. La décision est reportée à une prochaine réunion du conseil municipal.
- En ce qui concerne l'antenne GSM près du collège, le contrat avec SFR arrive à échéance en 2011. Une étude est en cours pour une éventuelle dénonciation du contrat.

Prochaines réunions de conseil :
Mercredi 12 novembre à 20h15
Mercredi 10 décembre à 20h15

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.